

o.120

Les priviléges et les faveurs accordés à Venise par l'Empereur Alexis I^ο Comnène, en reconnaissance des secours qu'il en avait reçus dans un moment critique --- Aurois de Juillet 1081, leur flotte, sur Brèvetūr, équipée en toute hâte, montée par de nombreux marins et commandée par le Doge Dominique Selvo en personne --- La déroute de la flotte Normande, sur la Isala d'Auggaxia, était complète --- Au mois de Mai 1082, l'Empereur tint sa promesse et, en récompense de l'aide qu'il avait reçue de la république, il lui accorda par une Bulle d'Or, une foule de faveurs et de priviléges. Le texte original de cette Bulle paraît être perdu, mais elle a été reproduite littéralement dans deux Diplômes postérieurs, accordés par les Empereurs Manuel et Isaac. Le point essentiel du Diplôme était le privilège accordé aux marchands Vénitiens de vendre et d'acheter surtout les points de l'Empire Grec, sans être inquiétés par les agents des domaines, des finances et des ports --- C'était une série innombrable de ports qui leurs étaient ouverts, sauf qu'ils eussent dû renoncer à payer tout pour le stationnement de leurs vaisseaux soit pour le débarquement de leurs marchandises et débarquement de leurs territoires qu'ils pouvaient parcourir sans avoir à payer de droits ni à l'importation, ni à l'exportation, ni à l'achat, ni à la vente. Cette concession de faveurs extraordinaires fut probablement pour les Vénitiens l'occasion d'un nouveau développement de leur activité commerciale dans l'Empire Grec. Le Diplôme énumère à titre de places de commerce ouvertes aux Vénitiens. Mais sans que cette énumération comporte une restriction à l'égard des autres.

La liste commence par --- Thessalonique, Chrysopolis, Perithorion, Abydos, Andrinople, Apros, Héracle et Selymbria sur la Mer de Marmara, et, fait en fait en dernier, Constantinople. Il va de soi que les Vénitiens fréquentèrent plus que jamais, à partir de ce moment, les ports et les marchés de l'Empire Grec et qu'ils s'en firent à profit la situation privilégiée qui leur était faite en qualité de nation la plus favorisée.

o. 270

La Ville prise, on ne procéda que vers le commencement d'Octobre 1204, à la répartition des territoires sur l'Empereur Byzantin. Nous possédons l'acte de partage. M. Capel en a rétabli le texte sur l'original fort altéré, et une profonde connaissance de la géographie lui a permis de faire la lumière sur un grand nombre de points obscurs.

W. Heyd:

1823-1906:

Histoire du
Commerce du
Levant au
Moyen'Age.F. Raynaud:
traducteur.

Réimpression

Leipzig 1923

T.I

ΑΚΑΔΗΜΙΑ **AOKHNIEN**

Le résultat de la répartition des territoires qu'ils pouvaient parcourir sans avoir à payer de droits ni à l'importation, ni à l'exportation, ni à l'achat, ni à la vente. Cette concession de faveurs extraordinaires fut probablement pour les Vénitiens l'occasion d'un nouveau développement de leur activité commerciale dans l'Empire Grec. Le Diplôme énumère à titre de places de commerce ouvertes aux Vénitiens. Mais sans que cette énumération comporte une restriction à l'égard des autres.

(αναδοθεί)

2
L'empereur recut en partage --- et une bande du territoire de la Thrace le long de la Mer Noire. Les Croisés eurent la plus grande partie de la Thrace, depuis l'Hebrus jusqu'à la Mer de Marmara. Enfin, le lot des Vénitiens comprit! --- 5° une série des villes échelonnées le long de la côte Européenne du Détrict des Dardanelles et de la Mer de Marmara et dont les plus importantes sont Gallipoli, Rodosto et Héraclie. 6°, enfin, quelques villes de l'intérieur de la Thrace dont la plus considérable est Andrinople.

o. 285.

Il faut maintenant traverser l'Archipel et passer dans la péninsule de Thrace.

Ici, le partage s'était exécuté conformément au texte du traité.

On en trouve la meilleure preuve dans une convention arrêtée vers 1206 entre les délégués de l'empereur Henri d'une part et le podestat de Venise. d'autre part, à propos d'une délimitation de territoires. — Muratori n. Attiq. Med. Aevi, III 233 et 2.

Les Vénitiens occupant Gallipoli, Muntinianae et Sigopotamos avaient de fréquentes contestations avec les "Francigenae" maîtres de Sisto, Plagia et Potamia⁽¹⁾. Dans le grand traité de partage, les trois premières furent parties du lot des Vénitiens. Les dernières, Plagia (^{πλαγία})⁽²⁾ et Potamia de ceux des Croisés. Sestos seul manqua, mais à sa place, obtint sa voisine Madytos. De toutes ces villes, Gallipoli seule avait de l'importance pour Venise.

Mais, pour s'arrêter en passant ou pour trouver l'occasion de faire des affaires, ils préféraient de beaucoup depuis que Venise en avait pris possession, les ports de Panium, de Rodosto et d'Héraclie dans la Mer de Marmara — Villehardouin p. 136, 146. — C'est que ces ports, Rodosto surtout, servaient de débouchés aux bâts des riches plages de la Thrace.⁽³⁾ Venise d'ailleurs, avait planté son drapeau jusqu'au cœur de cette province, Arcadiople, Andrinople.

o. 431

En 1264, il passa à Mexia Μεξιά Θαλασσός, du mécontentement, malade, trouvée, à la rupture ouverte : voici comment. Il lui revint un jour, par une voie de tournée que le podestat Génois de C/p., Guiglomo Guercio, s'entendait avec

(1) Et ensuite, dans l'intérieur du cap (de Gallipoli) "dit Montemar", trad. II 160, "est la cité de Potamo et Cesto (Sestos) et Medico (Madytos).

(2) Actuellement encore, le plus grand nombre des habitants grecs donnent à cette localité le nom de Plagiali. Les turcs l'appellent Boulair (communiqué par M. H. Krapert).

(3) Bézchart "Adris Directif" dans la Collect. des Chron. Belges Namur

Manfred, roi de Sicile, et avait formé avec lui le projet de s'emparer de Constantinople et d'y rétablir la domination latine. Guerco d'ailleurs n'enja point le complot. Cette conspiration n'était il est vrai, quelle fait d'un individu isolé. L'Empereur donna à tous les Italiens de sortir de Constantinople, et assigna comme résidence aux Génois une ville assez éloignée de la Capitale, Héraclée (Erechthe), située sur la Mer de Marmara entre Selymbria et Rodosto. - Annal. Jan. p. 249 - Maxymilien A!

168

En vain le gouvernement Génois banni il Guerco
L'Empereur maintint sa décision.

v. 436-437.

Nous ne pourrons cependant pas prendre congé de Michel sans parler de ses relations avec les Génois pendant les dernières années de son Règne. Nous nous souvenons l'arrête au moment où il revint d'exil en Grèce renvoie à Héraclée.

Cette brouille ne fut pas de longue durée.

Quand il s'apprêta à une des tentatives de reprendre la
faire avec lui une paix durable il revint à ses sentiments d'
autrefois.

La première preuve de ce revirement fut l'envoi d'un négociateur à Gênes en 1267. La République répondit sur le champ à cette avance par l'envoi d'un ambassadeur, Franceschino de Camilla. M. Tavaudin place ce fait en 1268. Bijavardus M. Des p. 207. Nous ignorons les détails de la négociation et les décisions prises, mais il est probable qu'il existe une relation directe entre elles et le transfert des Génois d'Héraclée à Galata, relaté par Maxymilien A! 168.

Il avait divers motifs pour ne pas leur laisser reoccuper leur ancien quartier dans l'intérieur de Cip.

Les Génois n'avaient donc que des motifs de satisfaction dans la violence qui leur était faite. Ils étaient expulsés et, en quittant l'exil d'Héraclée pour le faubourg de Galata, ils pouvaient regarder les promesses du traité de Nymphaeum comme remplies au moins d'une manière approximative.

n.506

1352

Plus le moment décisif approchait, plus les Génois resentaient les dangers de leur isolement. Ils firent diverses tentatives pour débâcher l'alliance de la triple alliance (Karakoujou, Berlin, mai 1169 et IV^e croisade), mais toujours en vain.

Eux-mêmes, d'ailleurs, semblaient vouloir faire échouer tout essai de rapprochement.

N'alleraient-ils pas, au moment même où ils négociaient dans ce but, occuper les villes d'Héraclie et de Sozopolis, dans la Mer de Marmara?

Pour leur excuse, il faut dire qu'en ce qui concerne Héraclie, ils y avaient été amenés par l'attitude hostile des habitants. - Niun-
ēpot Tanguay l^r. 78-82 - Karakoujou et l^r. 209-218

Il n'y a pas grand chose à prendre dans le discours de Pidotus sur l'occupation d'Héraclie qui se trouve dans la première li-
version du premier volume, p. 1583 des *Συντάκται Ελληνικών Αριθμών*, ed. Kretschmer et Trepelgkisch mai Alb. Grapputo
Berlin 1874

ΑΚΑΔΗΜΙΑ **ΑΟΝΗΝ**

**ΤΙΝΑΞ**

Άδειανούδει 1,2,

Άγρει 1.

Αρνειδει 2

Καΐστρούδει

Μάδιλού 2.

Μυντιλαναε 2.

Πλανο 2.

Τρεπόνει 1.

Τλαρδει, Η Τλαξια, Βουλαι 2

Πορανο 2.

Ραδιδει 2. αλεγει εινιδε θην

Σανδρει. αλεγει εινιδε θην

Σανδει 2.

Σιγοποτανοι 2.

Σιγδει 4

Φιδον Ηγανταε 4.